

PUBLIER UN ARTICLE EN CHIMIE DANS UN MONDE DE SCIENCE OUVERTE

Le mouvement promouvant l'accès ouvert (*Open Access* ou *OA*) a la volonté de mettre les résultats de la recherche à la disposition de toutes et tous. Il est bénéfique aux lecteurs et utilisateurs de ces résultats mais aussi aux scientifiques publiants, assurés que leur travail sera plus largement lu et utilisé. Ce mouvement est à présent soutenu à tous les niveaux institutionnels. Ce document^[1] aspire à aider à de meilleures pratiques de publication en Science Ouverte pour la communauté INC-CNRS.

LES MODÈLES DE PUBLICATION DANS UNE REVUE SCIENTIFIQUE

1

PUBLICATION DANS UNE REVUE SOUS ABONNEMENT DE LECTURE

- Comité éditorial et relecture par les pairs
- Frais de publication possibles (couleur, page supplémentaire...)
- Lecture sur accès abonnés
- Abonnements payés par une université, un organisme de recherche, un laboratoire

Coûts d'abonnement maîtrisés au travers de négociations, souvent nationales. Cependant, ces coûts restent élevés, ce qui peut exclure les petits instituts, les pays en développement, les PME, les citoyens...

Remarque : Certaines revues sous abonnement proposent moyennant paiement (APC) de publier les articles en accès ouvert (on parle dans ce cas de revues hybrides). Publier des articles en accès ouvert dans de telles revues est à proscrire car vous payez pour que votre article soit en accès ouvert et les lecteurs payent pour lire les articles qui ne le sont pas (les scientifiques passent deux fois à la caisse !).

2

AUTO-ARCHIVAGE : dépôt par l'auteur dans une archive ouverte (HAL, ChemRxiv®...)

- Dépôt du preprint sans ou avant relecture
- Dépôt du manuscrit après relecture et publication dans une revue
- Publication et lecture gratuite (frais payés par dons/contributions/financements)

3

ACCÈS OUVERT GRATUIT : publication gratuite dans une revue nativement en accès ouvert

- Revues référencées dans le Directory of Open Access Journals (DOAJ)^[2]
- Comité éditorial et relecture par les pairs
- Publication sans frais pour tout le monde (auteur et lecteur)

4

ACCÈS OUVERT PAYANT : publication dans une revue en accès ouvert après le paiement d'APC

- Comité éditorial et, en général, relecture par les pairs
- Publication souvent payée par l'auteur (APC de 500 à 5200 €)
- Lecture sans frais pour tous les lecteurs (pas d'abonnement à souscrire)

AVANTAGES :

Casse les bouquets d'abonnements ; accessible aussi aux PME, pays ou instituts ayant moins de moyens ; maintien du copyright auprès des auteurs.

MAIS :

Les APC peuvent être difficiles à payer au niveau d'une équipe ou d'un laboratoire ; les auteurs sont souvent seuls face aux éditeurs pour négocier les APC.

RECOMMANDATIONS

1

CONNAÎTRE LA LOI ET L'APPLIQUER

Une revue ne peut pas refuser à un auteur d'un laboratoire français le droit de mettre en ligne une version auteur finale acceptée pour publication (c.à.d. avec les modifications suggérées par les pairs et l'éditeur, mais pas le pdf final produit par la revue). Attention à l'embargo possible imposé par l'éditeur (maximum 6 mois en chimie). Il reste possible de ne pas avoir d'embargo en apposant une licence CC-BY sur le « manuscrit auteur accepté » (MAA) ou « version auteur finale acceptée » (Voir dans Ressources : Stratégie de non-cession des droits).

2

CONNAÎTRE LA POLITIQUE DU CNRS

- 100 % des textes de publications des personnels CNRS doivent être mis sur HAL-CNRS ou une archive ouverte partenaire
- Injonction à l'Open Access ne veut pas dire obligation de publier en Open Access payant : publier dans une revue sous abonnement, puis déposer son MAA dans HAL ou une archive équivalente grâce à la loi pour une république numérique, est possible et gratuit

À retenir : publier en Open Access n'implique pas qu'il faille payer des APC !

3

AUTANT QUE POSSIBLE NE PAS PAYER POUR ÊTRE PUBLIÉ

- Le CNRS, par la voix de son DGDS A. Schuhl, encourage ses chercheurs à ne plus payer pour publier^[3] et à privilégier l'auto-archivage ou la publication en accès ouvert gratuit
- Le CNRS recommande également à ses chercheurs d'appliquer la stratégie de non-cession des droits^[4]
- Le Conseil scientifique de l'INC déconseille fortement aux membres des laboratoires de l'INC de publier en Open Access hybride^[5] et encourage la communauté à déposer des preprints de ses articles dans HAL ou ChemRxiv[®]
- Dans le cas d'une revue sous abonnement devenue hybride, refuser l'option Open Access payante et déposer le travail dans HAL ou équivalent

4

CHOISIR LA BONNE REVUE POUR PUBLIER, EN SE FIANÇANT À DES INDICATEURS DE QUALITÉ TELS QUE :

- L'adossement éventuel à une société savante internationalement reconnue
- La qualité du comité éditorial (définition d'un champ disciplinaire cohérent, composition du comité : scientifiques actifs du domaine, parité et équilibre géographique...)
- Le taux d'acceptation de la revue (attention aux revues non sélectives)
- L'intérêt sur le long terme des articles publiés dans la revue
- La citation des travaux primaires plutôt que des articles de revue
- La publication possible des rapports des *referees*
- Le respect des principes de la déclaration de DORA, sans se fier au seul facteur d'impact

Éviter les revues prédatrices^[6], qui ont des critères de sélection minimaux ou inexistantes et qui demandent des APC. Et pour les « mégarevues »^[7], bien évaluer si elles répondent aux critères de qualité recherchés !

5

FAVORISER LA BIBLIO-DIVERSITÉ

- Choisir la revue en fonction de l'audience visée et de la portée des résultats
- Encourager les initiatives éditoriales intéressantes sans tomber dans les effets de mode
- Ne pas pousser vers un modèle unique qui limiterait la diversité des publications

6

RESTER VIGILANT SUR LES ÉVOLUTIONS

- Elles ne sont pas toutes bonnes à prendre (par exemple, la notation d'articles par les utilisateurs)
- Considérer les avantages, inconvénients et conséquences de ces évolutions

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL

- [Loi Lemaire pour une République numérique \(LRN\)](#) (7 octobre 2016)
→ les auteurs peuvent mettre en ligne la version mise en page par l'auteur d'une publication après une période d'embargo de six mois maximum (voir ci-dessus)
- [Plan national pour la science ouverte \(PNSO\)](#) (F. Vidal le 4 juillet 2018, 6 juillet 2021)
→ injonction à mettre en accès ouvert les publications produites avec un financement public
- [Feuille de route « Science ouverte » du CNRS](#) (18 novembre 2019)
→ 100% des publications du CNRS en accès ouvert, notamment par l'obligation de déposer les publications (notices bibliographiques + textes intégraux) dans HAL-CNRS
- [Non-cession des droits \(Plans S\)](#)
→ de plus en plus d'organismes de financement, membres de la cOAlition S, demandent de publier sous licence CC-BY (e.g. ANR, Horizon Europe)

RESSOURCES

- [Site Science Ouverte du CNRS](#)
- [Enquête Couperin 2019 : pratiques de publication de la recherche](#)
- [Passeport pour la Science Ouverte : Guide pratique à l'usage des doctorants](#)
- [Stratégie de non-cession des droits sur les publications scientifiques](#)
- [Plan S initiative for Open Access publishing](#)
- [Sherpa Romeo pour rechercher les politiques Open Access et de copyright des revues](#)
- [San Francisco Declaration on Research Assessment](#)

NOTES

[1] Le présent document est issu de travaux menés initialement par l'INP et son Conseil Scientifique d'Institut, puis adapté par l'INC et son CSI

[2] DOAJ, [Directory of Open Access Journals – DOAJ](#)

[3] [Le CNRS encourage ses scientifiques à ne plus payer pour être publiés | CNRS](#)

[4] [« Il n'y a pas de raison que les scientifiques fassent une cession exclusive gratuite de leurs œuvres aux éditeurs » | CNRS](#)

[5] [Recommandation CSI INC](#)

[6] Avis du CS du 16 mai 2022 sur les revues prédatrices [CS avis sur les revues prédatrices](#)

[7] Pour plus d'informations sur les mégarevues, voir <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mégarevue>

